

LA PLACE DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE COMMERCE MONDIAL DE PRODUITS AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRES

Vincent Chatellier

INRAE, UMR SMART

Thierry Pouch

Service études économiques et prospective à Chambres d'agriculture France

Laboratoire Regards, Université de Reims Champagne Ardenne

Le commerce mondial des produits agricoles et agroalimentaires connaît un développement soutenu depuis plusieurs décennies sous l'influence d'une demande alimentaire en croissance, notamment en Asie et en Afrique, et d'une répartition territoriale inégale des potentiels agronomiques et productifs. Avec un solde commercial de 39 milliards d'euros en 2024, l'Union européenne (UE-27) est devenue un acteur majeur de ce commerce. En utilisant les informations issues de deux bases de données (BACI et COMEXT), cet article présente une analyse des principales dynamiques commerciales observées dans ce secteur sur un peu plus de deux décennies.

Mots clés : commerce agroalimentaire, compétitivité, Union européenne, France.

Remerciements : Les auteurs remercient Cécile Le Roy (INRAE, UMR SMART) pour son appui efficace dans le traitement des données des douanes.

Au cours des dernières années, l'économie mondiale et les marchés agricoles internationaux ont traversé des périodes de fortes turbulences (Banque mondiale, 2025 ; FMI, 2024 ; OCDE-FAO, 2024 ; USDA, 2025a). Après l'épisode de la crise sanitaire de la Covid-19, le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022 a entraîné une flambée exceptionnelle des prix internationaux des produits agricoles et, plus globalement, de l'inflation, flambée dont l'acuité a été bien supérieure à celle observée durant les années de crise économique et financière de la période 2008-2013. Dans la continuité des années 2008-2010, cette hausse du prix des denrées alimentaires sur le marché international, en particulier du blé, du riz, du soja et du maïs, a entraîné une augmentation du nombre de personnes sous-alimentées (Golay, 2010 ; Pisani et Chatellier, 2010 ; FAO, 2024b). Si les prix internationaux ont baissé depuis lors, les récentes décisions prises par le président des États-Unis au début du mois d'avril 2025 dans le cadre du fameux *Liberation Day* (hausse spectaculaire des droits de douane sur les produits importés aux États-Unis, avec un taux de 15 % pour les produits européens), sèment les graines de nouvelles fortes tensions commerciales.

Au cours des 20 dernières années, le développement des échanges internationaux de produits agricoles et agroalimentaires tient pour beaucoup aux insuffisances productives rencontrées dans certaines zones géographiques, dont en Chine, où la demande alimentaire croît plus rapidement que les disponibilités intérieures. Au niveau mondial, la croissance des besoins alimentaires tient, d'une part, à l'essor démographique qui progresse au rythme d'environ 1,1 % par an (mais avec des niveaux plus élevés dans de nombreux pays en développement) et, d'autre part, à la transformation progressive des régimes alimentaires qui accorde une place croissante aux protéines animales (ONU, 2024 ; OCDE-FAO, 2024). Le développement des échanges internationaux a été favorisé par les progrès accomplis en matière de logistique. Il a également été permis par l'ouverture des économies, laquelle a élevé le degré d'interdépendance des nations (Pouch, 2015 ; Rainelli, 2015 ; Gaigné, Laroche-Dupraz et Matthews, 2015). Si cette ouverture a été considérée comme un processus vertueux, la pandémie de Covid-19 et surtout la guerre en Ukraine, ont révélé la grande dépendance de

certains pays envers des produits énergétiques ou alimentaires. C'est pourquoi ces deux chocs ont restauré la notion de souveraineté alimentaire (Chatellier *et al.*, 2022 ; Pouch et Raffray, 2022a, 2022b).

Au sein de l'Union européenne (UE), nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les bonnes articulations à privilégier entre le recours au commerce international, le développement de l'offre intérieure et l'intégration des problématiques environnementales. Les décisions prises dans le cadre du pacte vert pour l'Europe en témoignent (Commission européenne, 2019 ; Guyomard, Soler et Détang-Dessendre, 2023 ; Le Cacheux, 2023). Le système agricole et alimentaire européen, encadré par la politique agricole commune (PAC), est pleinement concerné par cette ambition (Commission européenne, 2020). Quatre objectifs ont ainsi été affichés : assurer la sécurité alimentaire face au changement climatique et à la perte de biodiversité ; réduire l'empreinte environnementale et climatique du système alimentaire ; renforcer sa résilience ; contribuer à la transition mondiale vers une durabilité compétitive.

En procédant à des mesures à partir des données issues des douanes, cet article vise à présenter un état des lieux de la dynamique, sur une vingtaine d'années, du commerce mondial et européen des produits agricoles et agroalimentaires. Cet article est structuré en trois parties. La première présente les deux bases de données utilisées (BACI et COMEXT) et les informations méthodologiques essentielles à la compréhension du travail réalisé. La deuxième met en évidence l'évolution et la structure (par produits) des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires, ainsi que la place de l'UE (et d'autres pays ou zones géographiques) dans ceux-ci. La troisième partie est centrée sur l'évolution du commerce extérieur de l'UE pour différentes catégories de produits agricoles et agroalimentaires.

1. La méthode et les bases de données utilisées (BACI et COMEXT)

À l'échelle mondiale, les données utilisées proviennent de la base de données BACI (Base pour l'analyse du commerce international), construite et actualisée chaque année par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). BACI utilise comme source initiale la base de données des Nations unies sur les statistiques du commerce des produits de base (UN COMTRADE). Plusieurs opérations techniques sont ensuite réalisées par le CEPII de manière à

en améliorer la qualité (Gaulier et Zignago, 2010). Ces dernières visent à assurer une bonne cohérence dans les flux bilatéraux entre pays, de sorte que les exportations d'un pays A vers un pays B soient équivalentes aux importations du pays B en provenance du pays A (ce qui n'est pas toujours le cas avec UN COMTRADE). Si les données de UN COMTRADE sont disponibles un peu plus tôt que celles de BACI, ce qui permet d'être réactif pour traiter certaines questions d'actualité, elles sont moins solides pour aborder le sujet traité sur une période longue. Parmi les séries de BACI mises à disposition par le CEPII, ce sont celles dites « HS92 » qui ont été utilisées car elles assurent une cohérence des nomenclatures à long terme.

BACI fournit des données désaggrégées sur les flux commerciaux bilatéraux pour environ 200 pays et près de 5 600 produits. Au niveau le plus désagrégié, chaque produit est identifié par un code à six chiffres correspondant à la nomenclature internationale du « système harmonisé » (SH) élaborée par l'Organisation mondiale des douanes (OMD, 2019). Cette nomenclature de référence est utilisée pour élaborer les tarifs douaniers et établir les statistiques commerciales internationales. Un peu plus de 95 % des marchandises échangées dans le monde sont ainsi classées en fonction de la nomenclature SH. Si cette nomenclature à six chiffres offre une profondeur déjà intéressante pour définir les types de produits et procéder à des regroupements, elle demeure moins fine que celle disponible pour les données commerciales européennes (base COMEXT produite par les services d'Eurostat). En effet, au niveau européen, la nomenclature combinée (NC) est constituée de huit chiffres, soit les six premiers du SH et deux chiffres complémentaires.

Dans ce travail, et pour gagner en cohérence, le spectre couvert par les produits dits « agricoles et agroalimentaires » est identique entre les deux bases utilisées. Ainsi, sont considérés comme relevant de ce spectre tous les produits identifiés dans les 24 premiers chapitres de la nomenclature SH (Commission européenne, 2021). Ce choix est identique à celui arrêté par le service statistique (Agreste) du ministère français en charge de l'agriculture (Agreste, 2024).

Moyennant un travail précis mené par nos soins sur les nomenclatures douanières (selon une méthode identique entre BACI et COMEXT, du moins pour les niveaux les plus agrégés de produits), tous les produits dits « agricoles et agroalimentaires » ont ensuite été classés en quatre grandes rubriques : les produits végétaux ; les produits animaux ; les boissons ; les poissons et produits de la pêche. Pour

chacune de ces rubriques, les produits ont ensuite été regroupés en plusieurs catégories. Par exemple, dans le cas des « produits animaux », les catégories identifiées sont les produits laitiers, la viande bovine, les bovins vivants, la viande porcine, les porcs vivants, la viande ovine et caprine, les ovins vivants, les viandes de volailles, les volailles vivantes, les œufs ainsi qu'un agrégat regroupant l'ensemble des autres produits animaux non répertoriés en amont. De façon plus précise encore, des déclinaisons ont été proposées pour chacune de ces catégories. Dans le cas des produits laitiers, par exemple, il devient alors possible d'identifier des produits tels que le lait liquide, le lait aromatisé, les yaourts, le lait concentré, la poudre maigre, la poudre grasse, le lait infantile, la crème, les fromages, etc.

Avec COMEXT (nomenclature à huit chiffres et non six), il est possible de descendre encore plus finement dans les analyses en proposant, par exemple, de scinder le produit dit « fromages » en une vingtaine de produits plus précis (camembert, roquefort, etc.). Il en va de même avec les fruits et légumes qui distinguent une cinquantaine de produits (abricot, cerise, salade, tomate, etc.). Dans le cadre de cet article à vocation plutôt transversale, il est essentiellement fait référence à des niveaux assez agrégés de la nomenclature.

La période couverte s'échelonne de 2000 à 2023 pour BACI et de 2000 à 2024 pour COMEXT (dernière année disponible à cette date). Les échanges commerciaux sont exprimés en euros. Les données étant renseignées initialement en dollar américain dans le cas de BACI, une conversion en euro a été réalisée en utilisant pour ce faire les taux proposés par le Fonds monétaire international (FMI). Les données en valeur sont exprimées en valeur nominale (euros courants) et non pas en valeur réelle (euros constants), c'est-à-dire qu'elles ne sont pas corrigées de l'inflation (ce qui d'ailleurs ne serait pas simple à faire dans une analyse considérant tous les pays du monde). Ce choix n'est pas gênant car le but est moins de discuter des évolutions dans le temps du commerce (en valeur absolue) que de mesurer les parts de marché relatives.

Dans un souci de continuité du spectre géographique, et pour éviter des ruptures dans les séries (et ainsi faciliter la lecture des trajectoires), l'analyse est conduite ici en considérant que l'UE est composée de 27 États membres sur l'ensemble de la période étudiée (2000 à 2024). Identique à des analyses développées par la Commission européenne, ce choix méthodologique signifie que le Royaume-Uni est considéré comme un pays tiers sur l'ensemble de la période, y compris

pour celle antérieure au Brexit. Le Royaume-Uni est, rappelons-le, un pays structurellement déficitaire en produits agricoles et agroalimentaires et qui, de surcroît, a enregistré une dégradation sensible de son solde commercial au fil du temps. Il s'agit aussi d'un pays dont les liens commerciaux sont intenses avec certains États membres de l'UE, en particulier l'Irlande, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Dans le même esprit, les pays de l'Est qui ont intégré l'UE à partir de 2004 sont considérés comme membres de l'UE dès 2000.

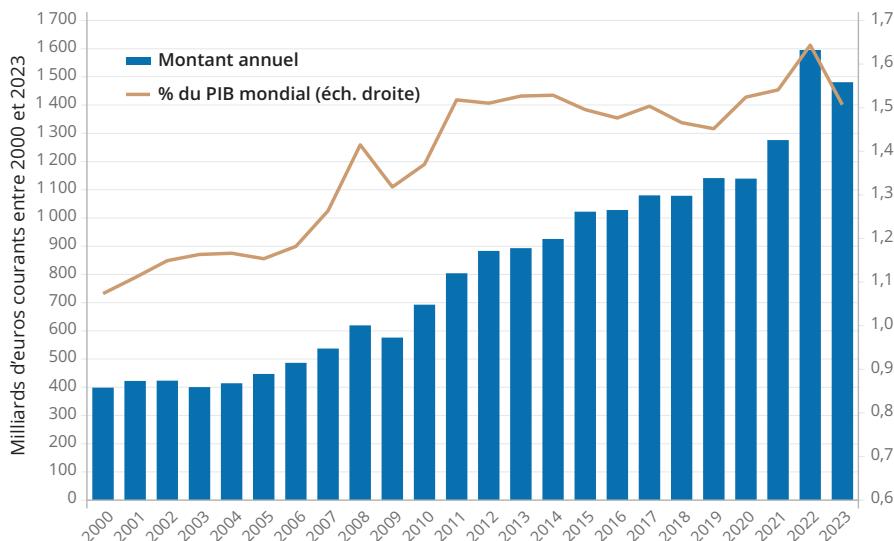
2. Le commerce mondial de produits agricoles et agroalimentaires et la place de l'Union européenne

Cette deuxième partie comporte trois sous-sections. La première met en évidence l'évolution du commerce mondial de produits agricoles et agroalimentaires entre 2000 et 2023, en distinguant les grandes catégories de produits. La deuxième présente les principaux pays impliqués dans ce commerce international et l'évolution de leur balance commerciale. La troisième montre l'évolution du poids de l'UE dans celui-ci en distinguant plusieurs grandes catégories de produits.

2.1. L'évolution du commerce mondial et sa structure

Pour déterminer le montant des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires (1 481 milliards d'euros en 2023), le choix méthodologique retenu a été de considérer les échanges entre tous les pays du monde, à l'exception des échanges entre les États membres de l'UE. Seuls les échanges extra-UE sont donc considérés dans les calculs. En monnaie courante, les échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires ont quadruplé entre 2000 et 2023. De 381 milliards d'euros en 2000, ils sont passés à 680 milliards d'euros en 2010, puis 1 481 milliards d'euros en 2023. Ils ont donc nettement moins progressé au cours de la période 2000 à 2010 (+30 milliards d'euros par an en moyenne) que de celle s'écoulant de 2010 à 2023 (+60 milliards d'euros par an en moyenne). En termes de comparaison, cette croissance des échanges a été plus rapide que celle du produit intérieur brut (PIB) mondial. En effet, les exportations mondiales de produits agricoles et agroalimentaires qui représentaient 1,07 % du PIB en 2000 sont passées à 1,37 % du PIB en 2010 et 1,51 % du PIB en 2023 (graphique 1).

Graphique 1. Le commerce mondial (hors intra-UE) de produits agricoles et agroalimentaires en valeur



Source : BACI, FMI, calculs des auteurs.

La progression des échanges n'a pas été régulière d'une année à l'autre. En 2009, par exemple, la crise économique et financière a provoqué un recul significatif des échanges internationaux de marchandises (Cheung et Guichard, 2009). Cette crise avait également affecté les produits agricoles et agroalimentaires, dont les échanges ont baissé de 35 milliards d'euros (-6 %) entre 2008 et 2009, soit la plus forte contre-performance observée en 20 ans. De son côté, la crise de la Covid-19 a entraîné une baisse des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires de seulement 4 milliards d'euros ou -0,3 % entre 2019 et 2020. Ce secteur a ainsi mieux résisté que d'autres au repli des échanges (Arita *et al.*, 2021 ; OMC, 2024). En 2022, l'augmentation des prix des produits agricoles et l'amélioration progressive des conditions sanitaires ont favorisé une forte reprise des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires : +283 milliards d'euros entre 2021 et 2022 (soit +23 %), la plus forte progression jamais observée depuis l'existence de ces statistiques. Entre 2022 et 2023, et sous l'influence d'un réajustement à la baisse des prix, les échanges ont baissé de 114 milliards d'euros (soit -7 %). Le niveau atteint en 2023 est ainsi au deuxième rang de la période étudiée.

L'augmentation des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires ne doit pas masquer le fait que ceux-ci occupent, au fil des décennies, une place décroissante dans le commerce mondial des marchandises (environ 9 % en 2020), de nombreux autres biens faisant l'objet d'une plus forte intensité d'échanges (Gaigné et Gouel, 2022).

Tableau 1. La répartition du commerce mondial* des produits agricoles et agroalimentaires selon les catégories de produits en 2000, 2010 et 2023

	En %			En milliards d'euros courants		
	2000	2010	2023	2000	2010	2023
Productions végétales (total)	62,0	67,4	69,8	247	467	1 034
– Oléoprotéagineux et huiles	10,2	15,3	16,7	41	106	248
– Fruits et légumes	14,9	15,4	15,7	60	107	233
– Céréales et préparations	12,8	13,3	14,8	51	92	219
– Café, thé, cacao, épices	6,4	6,8	5,9	26	47	88
– Sucres	3,3	4,5	3,5	13	31	51
– Graines et semences	1,2	1,0	0,9	5	7	13
– Horticulture	1,0	0,8	0,6	4	5	9
– Autres produits végétaux	12,1	10,5	11,6	48	73	172
Productions animales (total)	17,0	16,1	15,3	68	111	226
– Produits laitiers	5,0	5,2	4,7	20	36	70
– Secteur bovin	4,1	3,4	4,0	16	24	59
– Secteur avicole	2,4	2,7	2,3	9	19	34
– Secteur porcin	2,6	2,4	2,1	10	17	31
– Secteur ovin-caprin	0,7	0,7	0,6	3	5	9
– Autres produits animaux	2,2	1,7	1,6	9	12	23
Boissons	7,2	6,6	6,4	29	46	95
Poissons	13,8	9,9	8,5	55	68	127
Agroalimentaire (total)	100,0	100,0	100,0	399	693	1 481

(*) Commerce mondial, hors échanges intra-EU.

Note : Classement des pays selon un ordre décroissant du solde en 2023.

Source : Calculs des auteurs d'après BACI.

Les productions végétales, en cumulant les produits bruts (grains) et les produits transformés (huiles, produits à base de céréales, etc.), ont toujours occupé une place prépondérante dans les échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires. D'après nos calculs, leur contribution est en effet passée de 62 % du total en 2000 à 69,8 % en 2022 (tableau 1). Cette hausse est imputable pour une part importante au développement des échanges d'oléagineux (dont le soja), principalement en provenance du continent américain et à destination de la

Chine, pays où la demande en produits animaux a considérablement augmenté sur cette période (Chatellier, 2021). Cela tient aussi à l'essor du commerce des huiles, dont les huiles de palme en provenance surtout de la Malaisie et de l'Indonésie. Il faut également souligner le poids des céréales qui, depuis les chocs pétroliers du milieu des années 1970 et la crise économique et financière de 2008, ont connu un essor sensible dans les échanges internationaux. Cette hausse s'explique aussi par les flux de fruits et légumes, lesquels occupent, en 2023, le deuxième rang mondial des produits les plus échangés, avec 15,7 % du total, derrière les oléoprotéagineux (16,7 %) et devant les céréales (14,8 %).

Les productions animales jouent, de leur côté, un rôle plus modeste, avec 15,3 % des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires en 2023, un taux assez stable tout au long de la période étudiée. Parmi celles-ci, les produits laitiers occupent le premier rang (avec 4,7 % du total des échanges) devant les secteurs bovin (4 %), avicole (2,3 %), porcin (2,1 %) et ovin-caprin (0,6 %). Dans le secteur des viandes, la hiérarchie est différente dans les analyses privilégiant les volumes et non pas les valeurs dans la mesure où le prix à la tonne des produits commercialisés est plus faible en volailles et en porc qu'en viande bovine. Les deux autres catégories résiduelles de produits, à savoir les boissons (6,4 % en 2023) et les poissons (8,5 %), ont, de leur côté, enregistré une légère baisse en termes de poids relatif.

2.2. Les principaux pays impliqués dans le commerce mondial

Les échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires sont historiquement assez concentrés géographiquement, tant à l'exportation qu'à l'importation. En 2023, les dix premiers exportateurs mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires sont, dans un ordre décroissant, l'UE (15,7 % du total mondial), les États-Unis (10,9 %), le Brésil (9,3 %), le Canada (4,8 %), la Chine (4,5 %), le Mexique (3,4 %), l'Indonésie (3,3 %), l'Inde (3,2 %), l'Australie (3,1 %) et la Thaïlande (3 %). Ces dix pays cumulent, ensemble, 61,2 % du total des exportations mondiales en 2023, contre 62,7 % en 2000. Les dix pays qui arrivent ensuite dans la hiérarchie sont l'Argentine, la Russie, le Royaume-Uni, la Turquie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie, le Viêt Nam, le Chili, l'Ukraine et l'Équateur. Ces 20 premiers pays exportateurs assurent 79,7 % des exportations mondiales en 2023. Cette forte concentration des flux à l'exportation rappelle que l'accès aux marchés internationaux est souvent difficile à

obtenir pour les pays les plus pauvres de la planète. Aucun pays d'Afrique subsaharienne n'est d'ailleurs classé dans le top 20 des pays exportateurs. Cela s'explique par le fait, d'une part, que les besoins alimentaires locaux sont importants en raison de l'essor démographique et, d'autre part, que les nombreuses normes qui régissent les échanges (Boivin et Mayeur, 2022), qu'elles soient privées ou publiques, jouent négativement.

Au-delà des pays eux-mêmes, les exportations résultent pour une part importante, de grands groupes transnationaux tels que Nestlé (Suisse), PepsiCo (États-Unis), JBS (Brésil), Tyson Foods (États-Unis), The Coca-Cola Company (États-Unis), Cargill (États-Unis), Danone (France), Unilever (Royaume-Uni et Pays-Bas), Smithfield (États-Unis) et Lactalis (France).

Les dix premiers importateurs de produits agricoles et agroalimentaires sont, dans un ordre décroissant en 2023, la Chine (14,2 %), les États-Unis (13,7 %), l'UE (12,3 %), le Royaume-Uni (4,9 %), le Japon (4,6 %), le Canada (3,1 %), la Corée du Sud (2,2 %), le Mexique (2,2 %), l'Inde (1,9 %) et le Viêt Nam (1,9 %). Ces dix pays concentrent 60,9 % des importations mondiales en 2023, contre 65,2 % en 2000. Les pays qui arrivent ensuite sont l'Arabie saoudite, l'Indonésie, les Émirats arabes unis, la Turquie, la Malaisie, la Russie, la Thaïlande, les Philippines, l'Australie et Taïwan. Ces 20 pays assurent, ensemble, 74,6 % des importations en 2023. Si les échanges internationaux de produits agricoles et agroalimentaires sont assez concentrés en termes de pays impliqués, les flux portent sur des pays parfois distants géographiquement, comme dans le cas des échanges entre le continent américain et les pays asiatiques ou entre l'UE et l'Océanie.

Le tableau 1 livre une autre information intéressante et pour le moins surprenante. La position du Japon est assez singulière dans cette hiérarchie des nations importatrices de biens agricoles et alimentaires. Alors que ce pays figurait au troisième rang des importateurs mondiaux au début des années 2000, il a fortement régressé bien que son degré d'autosuffisance alimentaire ne se soit pas amélioré. Le positionnement de la Chine semble parfaitement symétrique du cas japonais, puisqu'elle est devenue le premier importateur mondial de produits agricoles et alimentaires (Zhan, 2021).

Tableau 2. Les 25 pays les plus impliqués dans les exportations et les importations mondiales* de produits agricoles et agroalimentaires (en %) et leur solde commercial (en milliards d'euros courants) en 2000, 2010 et 2023

	% du total mondial des exportations			% du total mondial des importations			Solde commercial (milliards d'euros)		
	2000	2010	2023	2000	2010	2023	2000	2010	2023
Brésil	4,0	7,2	9,3	1,1	1,0	0,9	11,6	43,0	125,8
UE-27	18,2	16,6	15,7	17,3	14,8	12,3	3,3	12,5	50,5
Australie	4,0	3,0	3,1	1,0	1,2	1,1	11,9	12,4	29,0
Argentine	3,5	4,0	2,5	0,4	0,2	0,5	12,2	26,5	28,8
Thaïlande	3,1	3,1	3,0	0,8	1,0	1,3	9,2	14,8	26,0
Canada	5,5	4,4	4,8	3,4	3,1	3,1	8,4	9,1	25,4
Indonésie	2,0	3,0	3,3	1,0	1,4	1,6	4,0	11,2	24,0
Nouvelle-Zélande	2,1	2,0	1,9	0,3	0,4	0,4	7,1	11,4	23,1
Inde	2,0	2,3	3,2	0,8	1,5	1,9	4,8	5,2	18,9
Mexique	2,3	2,2	3,4	2,4	2,3	2,2	-0,6	-0,4	18,5
Ukraine	0,4	1,1	1,5	0,3	0,6	0,4	0,6	3,7	16,3
Russie	1,0	1,2	2,3	2,2	3,9	1,3	-5,0	-18,8	14,2
Turquie	1,0	1,4	2,0	0,7	0,9	1,5	1,5	3,5	7,5
Malaisie	1,5	2,6	1,8	1,1	1,5	1,4	1,8	7,6	7,2
Viêt Nam	1,1	1,5	1,8	0,3	1,1	1,9	3,0	3,0	-0,9
Singapour	0,7	0,7	0,8	1,3	1,1	1,1	-2,4	-2,7	-4,3
Égypte	0,2	0,6	0,6	1,2	1,5	1,0	-4,0	-6,5	-6,1
Émirats arabes unis	0,4	0,8	1,0	0,8	1,4	1,5	-1,7	-4,1	-7,3
Philippines	0,7	0,7	0,4	0,8	0,8	1,2	-0,3	-1,2	-11,2
Arabie saoudite	0,2	0,3	0,3	1,6	1,8	1,8	-5,6	-9,9	-21,1
Corée du Sud	0,8	0,6	0,6	2,3	2,2	2,2	-5,7	-11,3	-23,4
Royaume-Uni	4,4	2,9	2,1	8,1	6,3	4,9	-14,6	-24,0	-41,6
États-Unis	17,2	13,2	10,9	14,1	11,2	13,7	12,5	14,0	-41,7
Japon	0,8	0,6	0,6	13,5	6,9	4,6	-50,8	-43,9	-60,2
Chine	4,5	4,9	4,5	4,4	8,1	14,2	0,4	-22,5	-142,7
Autres pays	18,6	19,3	18,5	19,0	24,0	22,2	-1,5	-32,6	-54,7
MONDE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0

(*) Commerce mondial, hors échanges intra-UE.

Note : Classement des pays selon un ordre décroissant du solde commercial en 2023.

Source : Calculs des auteurs d'après BACI.

2.3. Le poids de l'UE dans le commerce mondial

En 2023, l'UE occupe donc le premier rang mondial des pays exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires et le troisième rang des pays importateurs. Plusieurs raisons contribuent à ce positionnement : l'UE importe des intrants utilisés en élevage (exemple : les importations de soja en provenance du continent américain destiné à l'alimentation du bétail européen) pour produire des produits animaux qui sont ensuite exportés (exemple : les produits laitiers ou la viande porcine à destination de la Chine) ; les Européens consomment des produits qui sont peu ou pas disponibles localement (exemple : les fruits tropicaux en provenance d'Afrique ou d'Amérique du Sud) ; les consommateurs diversifient leurs approvisionnements pour satisfaire un goût pour la diversité (exemple : les achats de vins réalisés en provenance de Californie et du Chili alors que l'offre domestique de vins est pourtant pléthorique) ; les industries agroalimentaires européennes achètent des ingrédients à bas coûts sur le marché mondial (exemple : de l'huile de palme en provenance de la Malaisie ou de l'Indonésie) pour commercialiser des recettes alimentaires à prix compétitifs sur les marchés extérieurs. Le cas de la poudre de lait réengraissée en matière grasse végétale destinée aux marchés de l'Afrique de l'Ouest est souvent cité en exemple (Corniaux *et al.*, 2023). Si les États-Unis sont dans une posture proche de celle de l'UE sur ce plan, la situation est différente dans les pays du Mercosur où les importations de produits agroalimentaires sont très limitées au regard des exportations, dynamique qui s'explique par des structures économiques centrées sur le secteur primaire.

Le poids de l'UE dans les exportations mondiales a légèrement reculé au cours de la période étudiée, passant de 18,2 % en 2000 à 15,7 % en 2023 (tableau 3). Ce poids est très élevé pour les boissons (38,4 % en 2023), en raison de l'importance des vignobles français, italien et espagnol. Il est également conséquent en productions animales (24,2 % en 2023), surtout pour les secteurs porcin (39,8 %) et laitier (39,5 %) ; la contribution de l'UE est, en revanche, plus modeste pour les secteurs bovin (7,5 %) et ovin-caprin (6,7 %). À l'exception du secteur horticole (27,6 %), le poids de l'UE dans les exportations mondiales est plus faible pour les productions végétales (13 %), notamment pour les oléoprotéagineux (4,8 %) et le sucre (8,2 %, une part divisée par deux entre 2000 et 2023). C'est également le cas pour les poissons (5,8 %) en dépit de la taille importante de son domaine maritime.

Tableau 3. Le poids de l'UE dans les exportations et les importations mondiales* de produits agricoles et agroalimentaires en 2000, 2010 et 2023

	UE-27 en % des exportations mondiales			UE-27 en % des importations mondiales		
	2000	2010	2023	2000	2010	2023
Productions végétales (total)	15,4	13,7	13,0	18,9	15,1	12,9
– Oléoprotéagineux et huiles	8,0	4,7	4,8	26,1	17,9	13,9
– Fruits et légumes	15,4	13,6	11,2	22,6	19,0	15,8
– Céréales et préparations	17,9	16,7	16,9	7,2	5,7	7,2
– Café, thé, cacao, épices	10,9	13,3	15,5	30,7	28,7	23,6
– Sucres	18,6	8,4	8,2	8,6	5,9	6,9
– Graines et semences	15,5	21,0	20,8	13,6	13,3	13,2
– Horticulture	36,2	35,4	27,6	24,3	19,7	17,3
– Autres produits végétaux	18,8	23,3	21,3	17,1	12,6	10,9
Productions animales (total)	27,7	24,8	24,2	10,4	8,6	5,6
– Produits laitiers	43,6	35,7	39,5	9,4	5,7	3,8
– Secteur bovin	9,4	9,8	7,5	5,6	7,6	4,1
– Secteur avicole	24,5	17,9	16,5	11,4	10,9	7,1
– Secteur porcin	46,5	41,4	39,8	3,2	2,3	1,3
– Secteur ovin-caprin	2,9	2,5	6,7	29,6	21,1	13,1
– Autres produits animaux	15,8	17,7	17,7	22,7	20,4	15,4
Boissons	44,1	42,5	38,4	13,0	11,9	10,2
Poissons	5,3	6,1	5,8	21,1	24,5	21,2
Agroalimentaire (total)	18,2	16,6	15,7	17,3	14,8	12,3

(*) Commerce mondial, hors échanges intra-UE.

Source : Calculs des auteurs d'après BACI.

Le poids de l'UE dans les importations mondiales de produits agricoles et agroalimentaires s'inscrit à la baisse sur longue période, passant de 17,3 % en 2000 à 12,3 % en 2023. Ce recul tient à plusieurs évolutions tendancielles. La première concerne la baisse de la part de l'UE dans la population mondiale (ONU, 2024). Avec 448 millions d'habitants en 2023, elle ne représente plus que 5,6 % de la population mondiale, soit un taux nettement inférieur à celui de l'Afrique (17 %) et *a fortiori* des pays asiatiques (59 %). La seconde tient au plafonnement (voire à la baisse) de la consommation alimentaire (exprimée en calories) par habitant et par an dans les pays européens alors que celle-ci progresse encore dans de nombreux pays en développement, même si le rythme de cette croissance se ralentit. Selon des

travaux prospectifs (OCDE-FAO, 2024), la Chine devrait capter près du tiers de la croissance de la demande mondiale en viandes au cours de la décennie 2024-2033 et l'Inde près de la moitié de celle des produits laitiers frais. La troisième est liée au fait que, dans de nombreux pays asiatiques, dont la Chine, le rythme d'augmentation de la consommation alimentaire est devenu, depuis plusieurs années déjà, supérieur à celui de la production agricole (Chaumet et Pouch, 2017).

La part de l'UE dans les importations mondiales a reculé pour tous les produits agricoles et agroalimentaires identifiés dans le tableau 3. Elle est désormais faible pour les produits animaux (5,6 % en 2023 contre 10,4 % en 2000), y compris dans le secteur ovin-caprin où elle est historiquement déficitaire. L'UE joue un rôle plus conséquent dans les importations mondiales de produits végétaux (12,9 % en 2023 contre 18,9 % en 2000), en raison surtout des fruits et légumes et des oléagineux. Sa contribution est, en revanche, nettement plus modeste dans les secteurs du sucre et des céréales où la production intérieure est développée. Dans le secteur des boissons, la contribution de l'UE aux importations mondiales (10,2 %) est près de quatre fois inférieure à celle observée pour les exportations. Cette situation ne se retrouve pas dans le secteur des poissons (21,2 % des importations mondiales).

L'UE occupe le deuxième rang mondial pour le solde commercial en produits agricoles et agroalimentaires derrière le Brésil (125,8 milliards d'euros en 2023). Dans un ordre décroissant (tableau 2), elle devance l'Australie, l'Argentine, la Thaïlande, le Canada, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Mexique, l'Ukraine et la Russie. L'excédent commercial brésilien a considérablement augmenté en raison de la hausse récente des prix et du développement spectaculaire de ses exportations de soja et de viandes vers la Chine (Gale, Valdes et Ash, 2019). La Chine est devenue le pays le plus déficitaire au monde en produits agricoles et agroalimentaires avec un solde qui s'est profondément détérioré, passant de -22,4 milliards d'euros en 2010 à -142,7 milliards d'euros en 2023. Cette dépendance accrue de la Chine interpelle l'économiste puisqu'elle reproduit un débat très ancien en économie, celui portant sur la compatibilité entre une position hégémonique dans le monde – du moins c'est ce que laisse entendre Pékin – et la dépendance alimentaire, débat qui s'était précisément posé au sujet de la Grande-Bretagne jusque dans les années 1920.

Avec un déficit de 60,2 milliards d'euros, le Japon demeure plus déficitaire encore que l'empire du Milieu si l'on rapporte ce déficit à sa population. Avec -41,7 milliards d'euros en 2023, les États-Unis sont

désormais en troisième position des pays les plus déficitaires, juste devant le Royaume-Uni (-41,6 milliards d'euros), la Corée du Sud, l'Arabie saoudite, les Philippines, les Émirats arabes unis et l'Égypte.

Cette place occupée par l'UE tient pour partie aux instruments de la PAC mis en œuvre au fil des décennies (Détang-Dessendre et Guyomard, 2022). Outre le progrès technique, le développement de la production agricole européenne a en effet été favorisé par cette dernière. Avant l'Accord agricole du cycle de l'Uruguay (AACU) signé en 1994 (OMC, 1994), les prélèvements variables à l'importation ont protégé le marché européen de la concurrence internationale : le montant des taxes imposées sur les produits importés variait alors en fonction des cours internationaux (Butault, 2004). Après cet accord, les prélèvements variables ont été transformés en droits de douane fixes, lesquels furent ensuite abaissés (Bureau et Thoyer, 2014). Aujourd'hui, l'UE offre un accès plus ou moins aisé à son marché intérieur en fonction des produits considérés et des pays fournisseurs. Les droits consolidés sur les importations de produits agroalimentaires sont en moyenne proches de 17 %, un taux nettement supérieur au taux moyen appliqué sur les produits industriels. Au niveau des exportations, l'octroi de restitutions (aides directes allouées aux exportateurs européens de façon à combler l'écart entre les prix communautaires et internationaux) a pendant longtemps contribué à l'essor des ventes. Si ces aides ont été abandonnées en 2013, à la suite des engagements à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la baisse des prix garantis (compensée par l'octroi d'aides directes) appliquée lors des précédentes réformes avait déjà permis de rapprocher les prix européens des prix mondiaux, ce qui *de facto* rendait moins nécessaire le recours aux restitutions.

3. Le commerce extérieur de l'UE en produits agricoles et agroalimentaires

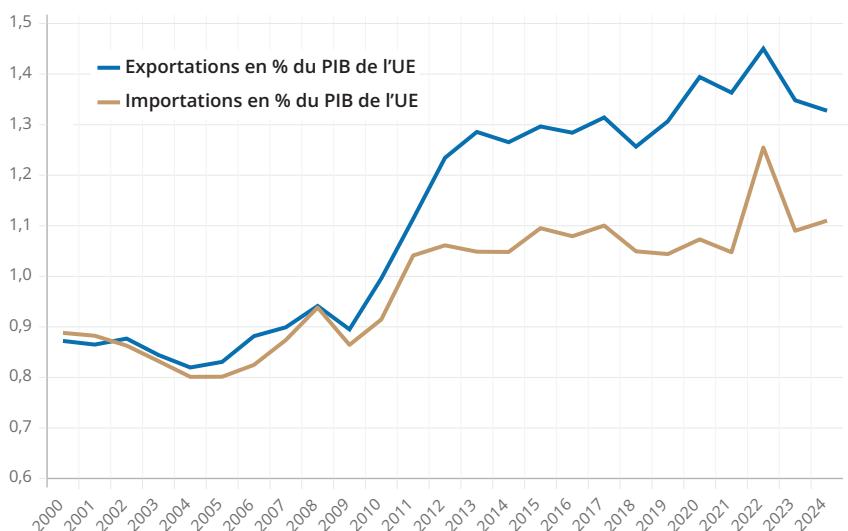
Cette troisième partie porte sur le commerce extérieur de l'UE pour différentes catégories de produits agricoles et agroalimentaires. Seules les données de COMEXT sont valorisées ici. Quatre sections sont successivement distinguées : la première met en évidence l'évolution des échanges de l'UE en produits agricoles et agroalimentaires entre 2000 et 2024 ; la deuxième met succinctement en lumière l'évolution des relations commerciales avec plusieurs pays partenaires ; la troisième montre que la hausse du solde commercial européen résulte

d'abord des productions animales ; la quatrième s'intéresse plus spécifiquement aux évolutions commerciales dans le secteur des productions végétales.

3.1. Un solde commercial de l'UE en hausse et une concentration des pays partenaires

Les exportations de l'UE en produits agricoles et agroalimentaires ont fortement augmenté, passant de 68,6 milliards d'euros en 2000, soit 0,87 % du PIB de l'UE, à 238,4 milliards d'euros en 2024, soit 1,33 % du PIB de l'UE. Parallèlement, les importations ont elles aussi progressé, passant de 69,8 milliards d'euros en 2000, soit 0,89 % du PIB de l'UE, à 199,3 milliards d'euros en 2024, soit 1,11 % du PIB de l'UE (graphique 2).

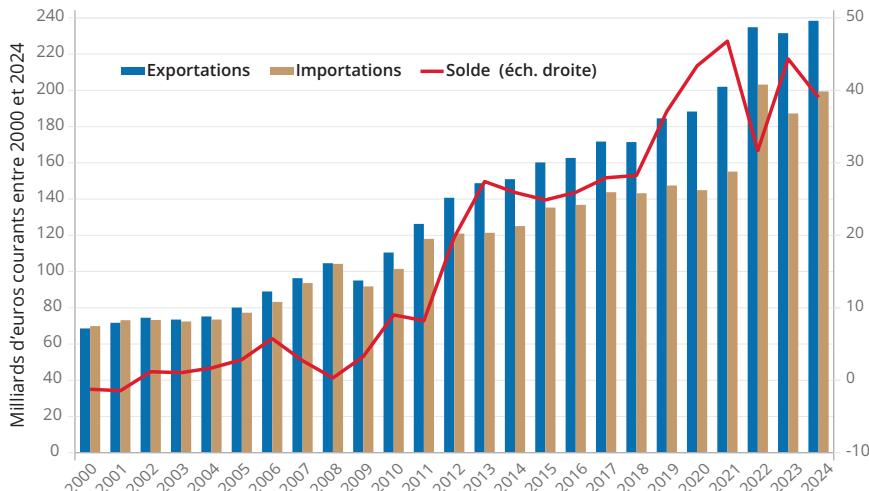
Graphique 2. Les exportations et les importations de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires en % du PIB européen



Sources : COMEXT & FMI. Calcul des auteurs.

Le solde commercial de l'UE en produits agricoles et agroalimentaires, qui était négatif en début de période (-1,2 milliard d'euros en 2000) est ainsi devenu largement positif en 2024 (39 milliards d'euros) (graphique 3).

Graphique 3. Les échanges de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires



Source : Calcul des auteurs d'après COMEXT.

Les cinq principaux clients de l'UE sont, en 2024, le Royaume-Uni (22,9 % du total des exportations), les États-Unis (13,2 %), la Chine (6,3 %), la Suisse (5,3 %) et le Japon (3,6 %). Les cinq pays qui arrivent ensuite sont la Norvège, la Russie, la Turquie, le Canada et l'Arabie saoudite. Ces dix pays cumulent 63 % des exportations européennes. Inversement, les cinq principaux fournisseurs de l'UE sont le Brésil (8,7 %), le Royaume-Uni (8,5 %), l'Ukraine (6,6 %), les États-Unis (6,4 %) et la Chine (5,3 %). Ils devancent la Norvège, la Turquie, la Côte d'Ivoire, l'Argentine et l'Indonésie.

En 2024, les cinq pays avec lesquels l'UE est le plus excédentaire en produits agricoles et agroalimentaires sont (tableau 4) : le Royaume-Uni (37,6 milliards d'euros), les États-Unis (18,9 milliards d'euros), le Japon (8 milliards d'euros), la Suisse (7,7 milliards d'euros) et l'Arabie saoudite (4,5 milliards d'euros). À l'opposé, les cinq pays avec lesquels l'UE est le plus déficitaire sont le Brésil (-14,5 milliards d'euros), l'Ukraine (-9,3 milliards d'euros), l'Argentine (-6 milliards d'euros), la Côte d'Ivoire (-5,8 milliards d'euros) et l'Indonésie (-4,5 milliards d'euros).

Comme cela est conduit ci-après de façon synthétique, un apport d'informations sur une petite sélection de pays partenaires permet de préciser ce diagnostic et de discuter des effets constatés des accords commerciaux adoptés par l'UE (trois exemples sont successivement considérés : le Royaume-Uni, le Japon et le Canada). Deux autres

courants d'échanges bilatéraux sont également mis en avant, à savoir celui avec les pays du Mercosur (pays avec lesquels un accord commercial pourrait s'appliquer prochainement) et celui avec les États-Unis (ce pays ayant décidé l'application d'une forte hausse des droits de douane à compter de 2025).

Tableau 4. Les principaux partenaires de l'UE dans le commerce de produits agricoles et agroalimentaires en 2000, 2010 et 2024 (en milliards d'euros courants)

	Exportations			Importations			Solde		
	2000	2010	2024	2000	2010	2024	2000	2010	2024
Pays avec lesquels l'UE-27 a un solde commercial positif									
Royaume-Uni	19,32	29,37	54,61	10,52	13,28	16,98	8,80	16,09	37,63
États-Unis	9,24	10,84	31,53	7,29	6,69	12,66	1,95	4,16	18,86
Japon	4,10	4,14	8,59	0,13	0,18	0,59	3,97	3,95	8,01
Suisse	3,54	6,09	12,74	1,33	3,24	5,00	2,21	2,85	7,73
Arabie saoudite	1,61	2,03	4,63	0,01	0,02	0,12	1,60	2,01	4,51
Chine	1,84	5,95	14,99	2,39	4,78	10,55	-0,56	1,17	4,45
Russie	3,15	9,09	5,98	1,02	0,85	1,77	2,13	8,24	4,22
Corée du Sud	0,65	1,16	4,31	0,11	0,13	0,58	0,53	1,03	3,73
Émirats arabes unis	0,61	1,30	3,42	0,02	0,16	0,16	0,59	1,14	3,26
Algérie	1,15	1,94	2,81	0,03	0,03	0,11	1,12	1,90	2,70
Australie	0,66	1,43	4,32	1,39	0,81	1,84	-0,73	0,62	2,48
Canada	1,37	2,10	4,94	1,35	1,73	2,82	0,02	0,37	2,12
Pays avec lesquels l'UE-27 a un solde commercial négatif									
Inde	0,12	0,27	1,14	1,21	2,08	4,79	-1,09	-1,81	-3,65
Pérou	0,06	0,09	0,36	0,62	1,53	4,22	-0,56	-1,44	-3,85
Équateur	0,03	0,09	0,35	0,93	1,87	4,64	-0,90	-1,78	-4,29
Indonésie	0,32	0,41	0,99	1,51	3,11	5,53	-1,19	-2,70	-4,54
Côte d'Ivoire	0,21	0,39	1,03	1,42	2,18	6,83	-1,21	-1,79	-5,79
Argentine	0,21	0,13	0,27	3,91	5,89	6,29	-3,69	-5,76	-6,01
Ukraine	0,47	1,59	3,81	0,46	1,56	13,15	0,01	0,02	-9,34
Brésil	0,60	1,08	2,88	6,50	10,80	17,40	-5,90	-9,72	-14,52
Pay tiers	68,59	110,48	238,42	69,84	101,46	199,38	-1,25	9,02	39,03

Note : Classement des pays selon un ordre décroissant du solde commercial avec l'UE en 2024.

Source : Calcul des auteurs d'après COMEXT.

Le Royaume-Uni. En dépit de quelques réorientations commerciales (Jelliffe et Gerval, 2025), la sortie de ce pays de l'UE n'a finalement pas conduit les Britanniques à privilégier d'autres pays fournisseurs non européens. Le solde commercial de l'UE en produits agricoles et agroalimentaires avec le Royaume-Uni est passé de 23,7 milliards d'euros en

moyenne annuelle au cours de la période 2017-2019 à 37,6 milliards d'euros en 2024. Cette amélioration sensible du solde de l'UE intervient dans un contexte de forte dégradation de celui du Royaume-Uni qui est passé, entre ces deux mêmes dates, de -27,9 à -41,7 milliards d'euros. De manière assez stable au cours des dix dernières années, les États membres de l'UE ont contribué pour environ 70 % aux importations britanniques de produits agricoles et agroalimentaires ; les cinq principaux fournisseurs étant dans un ordre décroissant pour 2024 les Pays-Bas, la France, l'Irlande, l'Allemagne et l'Espagne. L'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni, qui est entré en vigueur définitivement au début de l'année 2021, a facilité le maintien des relations antérieures dans la mesure où il prévoit un commerce sans droits de douane, ni quotas, pour la très grande majorité des biens. D'autres facteurs y ont également contribué comme la proximité géographique avec l'Irlande et les pays de l'Europe du Nord, les relations historiquement bien établies entre les entreprises et les préférences des consommateurs britanniques pour les produits européens.

Le Japon. Lourdement déficitaires en produits agricoles et agroalimentaires (tableau 2), et considérés très souvent comme exigeants sur la qualité des biens importés, les Japonais sont des importateurs fidèles de produits européens (pour 8,6 milliards d'euros en 2024, dont surtout des vins et spiritueux, de la viande porcine et des produits laitiers), et ce même si la décroissance démographique pèse négativement sur la dynamique interne de la demande. Les importations européennes en provenance du pays du Soleil-Levant sont, en revanche, modestes (0,6 milliard d'euros en 2024). La balance commerciale de l'UE avec le Japon a doublé entre 2010 et 2024, passant de 3,9 à 8 milliards d'euros. Située derrière les États-Unis, qui représentent 20 % du total des importations japonaises de produits agricoles et agroalimentaires (en moyenne sur la période 2020-2023), l'UE (14 %) devance la Chine (12 %), l'Australie (6 %), la Thaïlande (6 %) et le Brésil (5 %). L'accord de libre-échange entre le Japon et l'UE, entré en vigueur le 1^{er} février 2019, a globalement été favorable pour l'agriculture européenne. Outre une réduction des tarifs douaniers sur de nombreux produits agroalimentaires (dont les vins, les fromages, la viande, etc.), cet accord a permis d'étendre la reconnaissance de 205 appellations d'origine protégées européennes (AOP) au Japon. À l'inverse, certains produits emblématiques du Japon comme le riz, le saké, le bœuf de Kobé sont désormais achetés par les consommateurs européens à des prix plus attractifs.

Le Canada. Ce pays, qui est bien positionné dans la hiérarchie des pays excédentaires en produits agricoles et agroalimentaires (25,4 milliards d'euros en 2023), n'a pas vraiment profité de l'accord commercial dit CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*), adopté en octobre 2016 et partiellement mis en vigueur depuis septembre 2017, pour améliorer ses positions commerciales sur le marché européen. En effet, la balance commerciale de l'UE avec le Canada en produits agricoles et agroalimentaires est passée de 650 millions d'euros en moyenne annuelle sur la période 2014-2016 (avant l'accord) à 2,1 milliards d'euros en 2024. Pour l'UE, le Canada demeure un partenaire assez modeste, tant à l'import (1,4 % de ses importations de 2024, essentiellement pour des céréales et des oléagineux) qu'à l'export (2,1 % de ses exportations, essentiellement des vins et spiritueux, des produits laitiers, de la confiserie et des préparations à base de céréales). En dépit de nombreuses craintes exprimées notamment en France avant la signature de l'accord commercial (Buczinski *et al.*, 2018), les importations de l'UE en produits animaux en provenance du Canada sont restées faibles (125 millions d'euros en 2024, soit 0,8 % des importations de l'UE pour ces produits) et elles se situent à un niveau inférieur à la moyenne de la période 2014-2016 (143 millions d'euros).

Le Mercosur. Les cinq pays du marché commun du Sud (Mercosur), à savoir l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, jouent un rôle important dans les exportations mondiales de produits agricoles et agroalimentaires (tableau 2) et sont un des grands partenaires de l'UE, mais surtout à l'import. En 2024, les importations de l'UE en provenance de ces pays se sont élevées à 24,7 milliards d'euros, soit 12 % du total. Les produits importés étaient principalement des oléagineux (10,8 milliards d'euros), du café, thé et cacao (5,2 milliards d'euros) et, plus loin derrière, de la viande bovine (1,4 milliard d'euros), des préparations à base de fruits et légumes (1,4 milliard d'euros), des fruits (935 millions d'euros) et de la viande de volailles (636 millions d'euros). Ces pays étant peu importateurs de produits agricoles et agroalimentaires, les exportations de l'UE se sont élevées à 3,4 milliards d'euros en 2024, soit 1,4 % de ses exportations (le plus haut niveau jamais atteint). Le solde commercial de l'UE avec les pays du Mercosur est donc clairement et historiquement déséquilibré dans ce secteur (-21,3 milliards d'euros en 2024). Cette relation commerciale pourrait potentiellement encore évoluer dans les années à venir en fonction de l'application ou non d'un accord d'association commerciale et

politique permettant d'établir une zone de libre-échange entre les deux zones. Si un accord a été conclu en 2019, à la suite d'une négociation engagée depuis le début des années 2000, plusieurs gouvernements européens (dont la France, rejoints par les Pays-Bas, l'Autriche, l'Allemagne et l'Irlande) ont exprimé leur opposition à sa ratification. Comme cela avait été indiqué dans l'étude conduite par Ambec *et al.* en 2019, ces pays redoutent ses effets économiques négatifs sur certaines filières agricoles ou alimentaires européennes, dont celles de la viande bovine, de la viande de volailles, du sucre et de l'éthanol. Ils craignent également qu'il ait des conséquences négatives sur l'environnement (dont la déforestation induite et les émissions de gaz à effet de serre) et la santé humaine. Ils rappellent aussi que ces pays n'ont pas les mêmes exigences sanitaires et qu'ils privilégiennent des modèles productifs peu contraints par les normes (alimentation et bien-être des animaux, utilisation des produits phytosanitaires, etc.). Ce sujet est d'autant plus sensible que l'application de « clauses miroirs » (idée qui viserait à imposer aux pays qui veulent exporter leurs produits en Europe les mêmes règles et normes, environnementales ou sanitaires, que celles pratiquées sur le plan domestique) n'est pas si simple à entrevoir (Dehut et Pouch, 2021 ; Evain et Le Henaff, 2023).

Les États-Unis. Ce grand pays agricole est non seulement devenu déficitaire en produits agricoles et agroalimentaires au niveau global (tableau 2), mais son solde commercial s'est fortement dégradé avec l'UE (de -4,1 milliards d'euros en 2010 à -18,8 milliards d'euros en 2024). En 2024, les exportations de l'UE vers les États-Unis se sont élevées à 31,5 milliards d'euros (dont un tiers de vins et spiritueux), le plus haut niveau jamais atteint. À cette même date, les importations de l'UE en provenance des États-Unis n'ont été que de 12,6 milliards d'euros, dont 25 % d'oléagineux, 23 % de fruits et légumes, 11 % de boissons et 8 % de produits animaux. Avec l'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis en janvier 2025, et à la suite de ses déclarations politiques faites lors du *Liberation Day* du 2 avril qui prévoient une hausse importante des droits de douane avec la majorité de ses partenaires historiques (dont la Chine et l'UE), un état de guerre commerciale est désormais clairement enclenché (dans la continuité cependant de décisions déjà prises en 2018). Cet état de guerre commerciale passe structurellement par le canal des droits de douane. Ainsi, l'UE s'est vue infligée des droits à hauteur de 15 % sur ses exportations (les vins et spiritueux sont particulièrement exposés, de même que les produits de la boulangerie et dans une moindre mesure les

produits laitiers), et a réduit ces droits à 0 % sur les importations en provenance des États-Unis, à la suite du compromis trouvé entre la présidente de la Commission européenne et le président des États-Unis lors du Sommet de Turnberry en juillet 2025. Les États-Unis cherchent donc à rééquilibrer leurs relations commerciales avec l'UE, notamment dans le domaine agricole, un rééquilibrage qui passe paradoxalement par un accord asymétrique¹.

Ces nouvelles tensions pourraient entraîner des répercussions sur les flux d'échanges de produits agricoles et alimentaires dans les mois et les années à venir, ouvrant la voie à une phase nouvelle de recomposition de la hiérarchie des nations dans le commerce mondial de ces produits. Il en découlera que les données traitées dans le cadre de cet article pourront subir des changements plus ou moins profonds, en résonance avec la notion désormais admise par les économistes, de « fragmentation de l'économie mondiale » (Bensidoun et Grjebine, 2023). On observe en effet que les mesures douanières infligées par les États-Unis engendrent quasi instantanément des pratiques de rétorsions qui, bien souvent, sont dirigées sur des productions agricoles. Certains économistes avancent l'idée que nous pourrions nous acheminer vers une ère de « démondialisation » ou de crise structurelle du multilatéralisme, les produits agricoles et alimentaires contribuant à cette logique conflictuelle (Siroën, 2022). L'analyse de la place de l'UE dans le commerce mondial de produits agricoles et alimentaires ne saurait donc faire l'économie de ces joutes commerciales et de cette guerre tarifaire.

3.2. La structure des exportations et des importations de l'UE et le solde par produits

Alors que la balance commerciale de l'UE en produits agricoles et agroalimentaires enregistrait une hausse assez régulière depuis plusieurs années, l'année 2022 a été marquée par un recul important (-16,2 milliards d'euros par rapport à 2021). Cette situation s'explique par la forte augmentation du prix de certains produits importés, dont

1. La politique commerciale de Washington est une illustration de la fin du multilatéralisme tel qu'il a été envisagé en 1995 lors de la mise en place de l'OMC. C'est une étape en quelque sorte décisive pour une économie américaine qui avait déjà été, dans le passé, à l'origine de nombreuses entorses aux règles de l'OMC, notamment lors du premier mandat de Donald Trump, lorsque le conflit commercial avec la Chine avait incité l'État fédéral à verser aux agriculteurs des aides exceptionnelles, majoritairement couplées à la production, ce qui est contraire aux règles de l'OMC (Kirsch et Pouch, 2025).

notamment les oléagineux (soja). En 2023 et 2024, le recul des prix des produits importés a contribué à ce que le solde commercial remonte significativement pour atteindre une de ses meilleures performances historiques après celle de 2021.

L'amélioration à long terme de la balance commerciale de l'UE en produits agricoles et agroalimentaires tient au fait que la dynamique productive interne a été un peu plus soutenue que la demande intérieure, cette dernière étant contenue par le faible essor démographique et le plafonnement (et souvent la baisse pour certains produits : viandes, pain, vins, etc.) des niveaux individuels de consommation (en volume). La spécialisation des exportations européennes pour des produits transformés à haute valeur ajoutée (dont les vins et spiritueux, les produits laitiers, etc.) contribuent aussi à cette évolution, sachant que les importations de certains produits bruts demeurent importantes (dont le soja, les fruits et légumes, etc.).

La structure des exportations et des importations de l'UE selon les différents types de produits agricoles et agroalimentaires a légèrement évolué au cours de la période étudiée (tableau 5). Ainsi, la place des produits animaux dans les importations a fortement reculé (de 14,4 % en 2000 à 7,9 % en 2024) alors que la situation est restée assez stable au niveau des exportations (de 29,7 % en 2000 à 27,5 % en 2024). Inversement, le poids des productions végétales dans les importations s'est renforcé, passant de 64,4 % en 2000 à 73,8 % en 2024. Les oléoprotéagineux (huiles comprises) comptent pour 16,5 % des importations de l'UE en 2024, un taux légèrement inférieur à celui des fruits et légumes (19,1 %).

Le secteur des boissons présente un profil assez comparable à celui des productions animales en ce sens que sa contribution aux exportations est pratiquement quatre fois supérieure à celle observée pour les importations. Le solde commercial de l'UE en boissons a considérablement progressé, passant de 8,6 milliards d'euros en 2000 à 27,5 milliards d'euros en 2024 (dont 15,8 milliards d'euros de vins, 3,6 milliards d'euros de spiritueux, 2,7 milliards d'euros de bières, 1,4 milliard d'euros d'eaux). Parmi les États membres à l'origine de ce solde extra-UE, la France se distingue avec près de 11,6 milliards d'euros, loin devant l'Italie (6,6 milliards d'euros) et l'Espagne (1,9 milliard d'euros). L'excédent européen de 2024 tient surtout aux États-Unis (8,3 milliards d'euros ; d'où l'inquiétude sur la hausse annoncée des droits de douane en ce début 2025) et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni (3,2 milliards d'euros), à la Chine

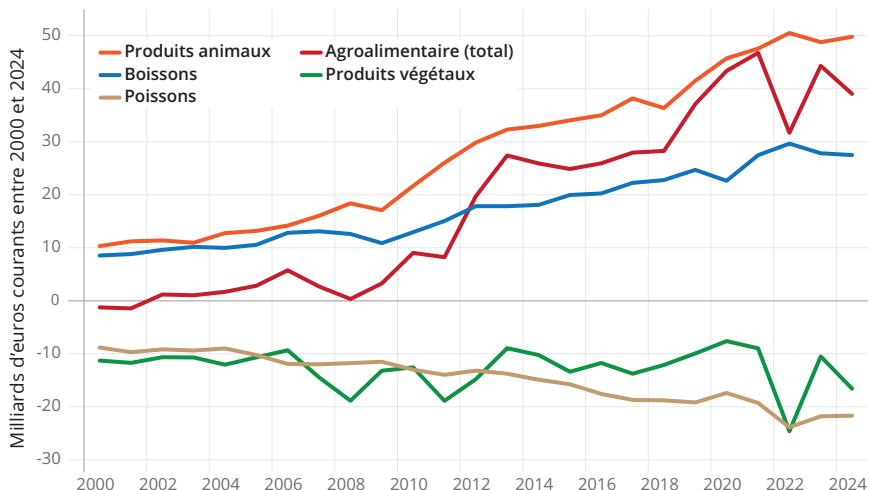
(2,2 milliards d'euros), au Canada (1,6 milliard d'euros) et à la Suisse (1,4 milliard d'euros). L'UE contribue ainsi pour 38,4 % aux exportations mondiales de boissons et 10,2 % aux importations (flux exprimés en valeur pour 2023). Ces dernières, qui représentent 9,7 milliards d'euros en 2024, proviennent principalement du Royaume-Uni (37 %), des États-Unis (18 %), de la Suisse (7 %), du Chili (3 %) et du Mexique (3 %).

Tableau 5. La structure des exportations et des importations de l'UE-27 selon les types de produits en 2000, 2010 et 2024

	% des exportations totales de l'UE-27			% des importations de l'UE-27		
	2000	2010	2024	2000	2010	2024
Productions végétales (total)	49,1	50,5	54,7	64,4	67,4	73,8
Fruits et légumes	12,2	12,7	11,6	17,4	18,2	19,1
– Fruits	3,4	3,8	2,6	9,6	10,7	11,6
– Légumes	3,7	4,1	3,1	3,3	3,4	3,4
– Préparations de fruits et légumes	5,1	4,9	5,8	4,5	4,1	4,0
Céréales et préparations	11,0	11,0	12,2	4,9	4,8	7,1
– Céréales et minoterie	7,2	6,6	5,9	3,2	3,1	5,1
– Préparations à base de céréales	3,8	4,3	6,4	1,7	1,6	2,0
Oléagineux, protéagineux et huiles	4,6	4,1	5,2	14,8	18,5	16,5
Café, thé et cacao	2,3	3,4	3,9	10,3	12,4	15,0
Sucres	2,3	1,2	0,9	1,1	1,3	0,8
Confiserie	3,3	3,9	5,2	1,2	1,1	1,5
Horticulture	2,9	2,5	2,1	1,8	1,7	1,5
Autres productions végétales	10,5	11,7	13,6	12,8	9,4	12,2
Productions animales (total)	29,7	29,5	27,5	14,4	10,8	7,9
– Produits laitiers	13,7	14,3	14,6	3,2	2,3	2,0
– Secteur bovin	1,9	1,9	1,9	1,1	1,7	1,3
– Secteur ovin-caprin	0,1	0,1	0,3	1,2	0,9	0,6
– Secteur porcin	6,5	5,9	5,1	0,4	0,4	0,2
– Secteur avicole	3,2	2,9	2,4	1,3	1,8	1,2
– Autres productions animales	4,3	4,5	3,2	7,2	3,6	2,5
Boissons	17,7	16,8	15,0	5,2	5,5	4,2
Poissons	3,5	3,2	2,8	16,0	16,3	14,2
Produits agricoles et agroalimentaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
En milliards d'euros courants	68,6	110,5	238,4	69,8	101,5	199,3

Source : Calcul des auteurs d'après COMEXT.

Graphique 4. Le solde commercial de l'UE-27 en produits agricoles et agroalimentaires



Source : Calcul des auteurs d'après COMEXT.

Le secteur des poissons et des produits de la mer est, quant à lui, historiquement déficitaire au niveau de l'UE, avec une contribution élevée aux importations européennes de produits agricoles et agroalimentaires (14,2 % en 2024). Le solde de l'UE pour ce secteur s'est détérioré de manière assez régulière (graphique 4), passant de -8,8 milliards d'euros en 2000 à -21,7 milliards d'euros en 2024. À cette date, le déficit est conséquent avec la Norvège (-7,9 milliards d'euros), l'Équateur (-1,8 milliard d'euros), le Maroc (-1,4 milliard d'euros) et l'Islande (-1,2 milliard d'euros). Finalement, l'UE compte, en 2023, pour 21,2 % dans les importations mondiales de ce secteur contre 5,8 % dans les exportations.

3.3. Une hausse du solde en productions animales, grâce aux secteurs laitier et porcin

En 2024, le solde commercial de l'UE en produits agricoles et agroalimentaires (39 milliards d'euros) s'explique pour beaucoup par les performances obtenues en productions animales (49,8 milliards d'euros en 2024, soit +39,5 milliards d'euros depuis 2000). Cette hausse est imputable d'abord aux produits laitiers dont le solde commercial est passé de 7,1 milliards d'euros en 2000 à 30,6 milliards d'euros en 2024 (graphique 5). L'UE est excédentaire pour tous les produits laitiers (du moins selon une nomenclature distinguant une

vingtaine de produits). Outre les préparations alimentaires à base de lait (8,7 milliards d'euros), l'excédent commercial est important en fromages (7,2 milliards d'euros), en lait infantile (4,7 milliards d'euros), en beurre (1,8 milliard d'euros), en poudre de lait écrémé (1,7 milliard d'euros), en poudre de lactosérum (1,1 milliard d'euros) et en poudre de lait entier (0,78 milliard d'euros).

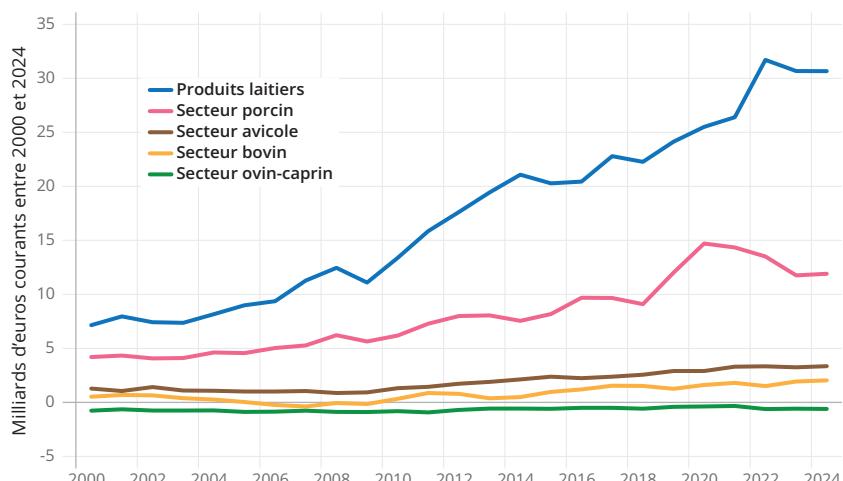
Avec 16 % de la production mondiale de lait, toutes espèces confondues en 2023, l'UE contribue pour 39,5 % aux exportations mondiales (en valeur en 2023) de produits laitiers (tableau 3). Cette position dominante sur les marchés internationaux, devant la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, s'est encore accentuée à partir de 2015 à la suite de la suppression des quotas laitiers qui a favorisé une hausse de la collecte, du moins dans certains États membres tels que l'Irlande, la Pologne ou les Pays-Bas (Chatellier, 2016). Les exportations de l'UE en produits laitiers et en préparations à base de lait (34,7 milliards d'euros en 2024) sont destinées principalement aux pays asiatiques (42 %), dont surtout la Chine (14 %), au Royaume-Uni (18 %), aux pays africains (13 %) et aux États-Unis (8 %). Les importations de l'UE en produits laitiers sont faibles (4 milliards d'euros en 2024) et en baisse. Elles proviennent surtout de deux pays voisins : le Royaume-Uni (48 % des achats) et la Suisse (avec 21 % des achats). L'un des autres principaux fournisseurs historiques, à savoir la Nouvelle-Zélande, enregistre un plafonnement de sa production depuis quelques années dans un contexte où la demande chinoise de produits laitiers est forte (IDELE, 2024a).

Le secteur porcin a également contribué à l'amélioration du solde commercial de l'UE. Entre 2019 et 2022, des achats massifs de la Chine en viande porcine ont été réalisés en raison de la crise sanitaire interne (peste porcine africaine) qui a entraîné un recul important du cheptel de porcins (FranceAgriMer, 2025). Les échanges mondiaux de viande porcine ont ensuite légèrement baissé en raison de la reprise de la production en Chine (USDA, 2024). Ainsi, le solde commercial de l'UE en viande porcine est passé de 4,2 milliards d'euros en 2000 à 12,2 milliards d'euros en 2024, sous l'impulsion surtout du développement (du moins jusqu'à une période récente) de la production espagnole et allemande ; ces deux pays assurant 43 % de la production porcine européenne. Avec 18 % de la production porcine mondiale en 2023, loin derrière la Chine (48 %) mais devant les États-Unis (11 %) et le Brésil (4 %), l'UE assure 39,8 % des exportations mondiales (en valeur en 2023) de viande porcine. En 2024, les exportations de l'UE

issues du secteur porcin (12,3 milliards d'euros) sont surtout destinées au Royaume-Uni (30 %), à la Chine (19 %), au Japon (11 %) et à la Corée du Sud (7 %). Les importations européennes en viande porcine sont marginales (367 millions d'euros en 2024).

Le secteur avicole européen présente une situation excédentaire sur l'ensemble de la période étudiée : +1,3 milliard d'euros en 2000 et +3,3 milliards d'euros en 2024 (dont 2,3 milliards d'euros pour les viandes, 815 millions d'euros pour les œufs et 203 millions d'euros pour les volailles vivantes). Grâce à un quadruplement de sa production intérieure en viande de volailles en une vingtaine d'années, la Pologne occupe le premier rang des pays excédentaires avec les pays tiers non européens (1,5 milliard d'euros en 2022), loin devant la France, pays où le solde commercial global (intra-UE et extra-UE) s'est régulièrement détérioré (Chatellier, 2025 ; FranceAgriMer, 2025). Avec environ 10 % de la production mondiale de viande de volailles, derrière la Chine, les États-Unis et le Brésil, l'UE assure 16,5 % des exportations mondiales (en valeur en 2024) et 7,1 % des importations (tableau 3). Les exportations européennes du secteur avicole (4,7 milliards d'euros en 2024) sont destinées principalement au Royaume-Uni (56 % du total), loin devant la Suisse (5 %), le Ghana (3 %) et l'Arabie saoudite (3 %). Les importations européennes (2,1 milliards d'euros en 2024) proviennent, quant à elles, surtout du Brésil (29 % du total), de la Thaïlande (23 %), du Royaume-Uni (18 %) et de l'Ukraine (18 %).

Graphique 5. Le solde commercial de l'UE-27 en productions animales



Source : Calcul des auteurs d'après COMEXT.

Dans le secteur bovin (viande bovine et bovins vivants), le solde de l'UE est légèrement positif sur l'ensemble de la période, passant de 520 millions d'euros en 2000 à 2 milliards d'euros en 2024 (dont 830 millions d'euros pour la viande bovine et 1,2 milliard d'euros pour les bovins vivants). Contrairement à la viande de volailles qui enregistre une hausse des besoins intérieurs, la baisse de la consommation européenne de viande bovine a, d'une certaine façon, contribué à l'amélioration du solde commercial. Les exportations de l'UE dans le secteur bovin (4,6 milliards d'euros en 2024) sont destinées principalement au Royaume-Uni (39 % du total, dont surtout en provenance de l'Irlande), les autres principaux clients étant la Turquie (14 %), puis Israël, le Maroc, la Bosnie-Herzégovine et la Suisse (chacun entre 4 % et 6 %). Les importations de l'UE (2,6 milliards d'euros) proviennent du Royaume-Uni (22 %), de l'Argentine (22 %), du Brésil (19 %) et de l'Uruguay (12 %). Avec 9 % de la production mondiale de viande bovine, l'UE se classe au quatrième rang des pays producteurs derrière les États-Unis, le Brésil et la Chine (IDELE, 2024b). En 2024 (en valeur), elle contribue pour 7,5 % aux exportations mondiales et 4,1 % aux importations mondiales (lesquelles sont largement dominées par la Chine).

Dans le secteur des ovins et des caprins (viandes et animaux vivants, mais hors produits laitiers issus de ces filières), le solde commercial de l'UE a été déficitaire tout au long de la période étudiée, ce en dépit d'une forte baisse de la demande. Il est passé de -764 millions d'euros en 2000 à -610 millions d'euros en 2024. Les principaux fournisseurs de l'UE sont le Royaume-Uni (54 %) et la Nouvelle-Zélande (40 % du total). Exprimé en tonnage, le déficit en viande ovine et caprine représente, en moyenne sur la période 2022-2024, 20 % de la consommation intérieure, contre un excédent d'environ 16 % pour le lait, 15 % pour la viande porcine, 8 % pour la viande de volaille et 4 % pour la viande bovine (Commission européenne, 2024).

3.4. Un solde positif en céréales, mais un lourd déficit en oléagineux et en fruits et légumes

Les productions végétales, qui jouent un rôle majeur dans les exportations et les importations européennes de produits agricoles et agroalimentaires (respectivement 54,7 % et 73,8 % en 2024), recouvrent une grande diversité de produits, qu'ils soient bruts (grains) ou transformés (préparations à base de céréales ou de fruits et légumes). Au total, le solde commercial de l'UE pour les productions

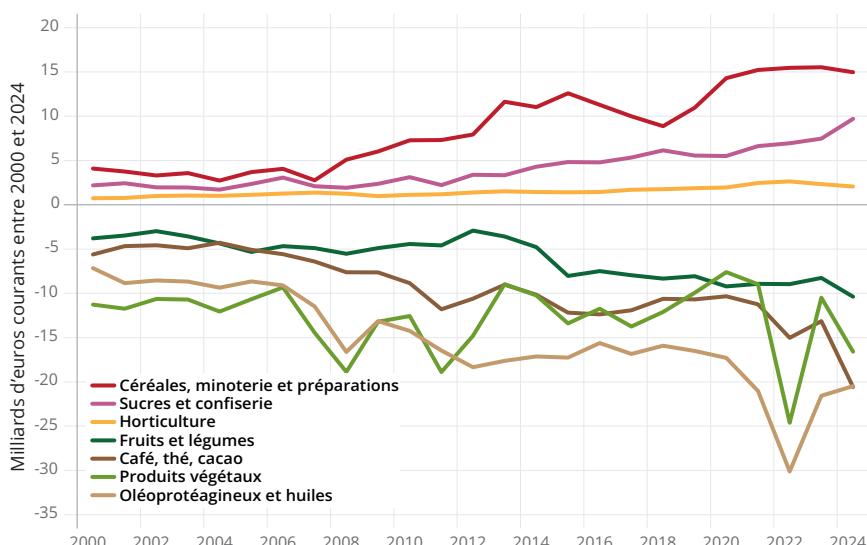
végétales a toujours été négatif au cours de la période (-16,5 milliards d'euros en 2024). Un fort recul a été observé en 2022 (-25,2 milliards d'euros en 2022) en raison de la flambée du prix de certains produits importés (dont les oléagineux, le café, le cacao, etc.). Ce solde traduit des trajectoires différencierées avec, d'un côté, des produits excédentaires (dont les céréales, le sucre et les produits de la confiserie, l'horticulture) et, de l'autre, des produits déficitaires (dont les oléoprotéagineux, les fruits et légumes, le café, thé et cacao). En se focalisant ici sur le cas de trois filières, à savoir les céréales, les fruits et légumes et les oléagineux, l'analyse ci-après permet de rendre compte de ces trajectoires, tout en rappelant que certains produits importés ne sont pas (ou très peu) produits en Europe.

Avec 50,3 millions d'hectares de céréales en moyenne annuelle 2022-2024, soit 31 % de la superficie agricole utile, l'UE a produit près de 270 millions de tonnes de céréales, soit environ 10 % du total mondial. Cette production, pour laquelle la France occupe une place importante (22 %), résulte à 48 % du blé tendre, 22 % du maïs grain, 18 % de l'orge et 12 % d'autres céréales (Commission européenne, 2024). En cumulant les grains, les produits de la minoterie et les préparations à base de céréales, le solde commercial de l'UE dans le secteur céréalier est passé de 4,1 milliards d'euros en 2000 à 15 milliards d'euros en 2024. Compte tenu de la forte variabilité interannuelle des prix depuis une quinzaine d'années, les évolutions observées en valeur ne traduisent pas des variations équivalentes en volume. En 2024, l'UE est excédentaire en préparations à base de céréales (9,6 milliards d'euros de pains, de pâtes, de biscuits, etc.), en blé tendre (4,7 milliards d'euros) et en orge (2,2 milliards d'euros). Elle est, en revanche, déficitaire en maïs grain (-3,2 milliards d'euros). Tous produits céréaliers confondus, le solde commercial de l'UE est positif avec le Royaume-Uni (4,8 milliards d'euros en 2024), les États-Unis (2,1 milliards d'euros), le Maroc (1,1 milliard d'euros), l'Arabie saoudite (1 milliard d'euros), la Suisse (1 milliard d'euros), l'Algérie (980 millions d'euros), la Norvège (920 millions d'euros), le Nigéria (910 millions d'euros) et la Chine (830 millions d'euros). Elle dispose, en revanche, d'une situation déficitaire avec l'Ukraine (-4,4 milliards d'euros, surtout pour des achats de maïs grain) et, dans une moindre mesure, le Canada (-430 millions d'euros) et le Pakistan (-400 millions d'euros). Si l'UE contribue pour 16,9 % aux exportations mondiales de céréales et de préparations à base de céréales (en valeur en 2023), cette part devrait baisser à l'avenir sous l'influence de plusieurs

facteurs : la production de céréales progresse dans plusieurs pays concurrents exportateurs, dont la Russie ; la superficie européenne de céréales n'augmente plus ; les rendements, situés à des niveaux élevés, plafonnent dans plusieurs États membres (parallèlement à une volonté de réduire les utilisations de produits phytosanitaires et de développer l'agriculture biologique).

Le secteur européen des oléoprotéagineux, qui intègre ici les huiles végétales (huile de palme, huile de colza, huile de tournesol, etc.), est, depuis de nombreuses années, lourdement déficitaire. Le solde de l'UE pour ce secteur est, en effet, passé de -7,1 milliards d'euros en 2000 à -20,5 milliards d'euros en 2024 (graphique 6). Ce déficit doit être mis en relation avec le solde excédentaire en productions animales car le développement de ces dernières a été, pour partie, favorisé par les importations d'aliments du bétail (dont le soja) en provenance du continent américain. Le soja, qui entre dans l'UE sans droits de douane depuis un accord passé au début des années 1960 (Pouch et Raffray, 2022c), occupe le premier rang des produits déficitaires (-13,6 milliards d'euros en 2024 contre -5,6 milliards d'euros en 2000).

Graphique 6. Le solde commercial de l'UE-27 en productions végétales



Source : Calcul des auteurs d'après COMEXT.

Exprimées en volumes, les importations de l'UE en fèves de soja (14,5 millions de tonnes en 2024) ont peu varié d'une année à l'autre alors qu'elles ont explosé en Chine pour atteindre près de 109 millions de tonnes (USDA, 2025b). Il en va de même des importations européennes de tourteaux et de farine de soja qui ont oscillé entre 15 et 19 millions de tonnes depuis 2010. La baisse du cheptel européen de vaches laitières (à production laitière globale pourtant croissante du fait de l'amélioration des performances zootechniques) contribue à ces évolutions. L'UE est également déficitaire en huile de palme (-3,4 milliards d'euros en 2024 en intégrant l'huile de palmiste), avec des achats qui se font essentiellement en Indonésie et en Malaisie. Ces deux filières (soja et huile de palme) suscitent de nombreux débats au sein de l'UE dans la mesure où ces produits importés ont des impacts négatifs, au travers de la déforestation induite, sur les rejets de gaz à effet de serre (Carneiro Filho *et al.*, 2020 ; Vijay *et al.*, 2016). L'UE est déficitaire en graines de colza (-2,7 milliards d'euros en 2024), avec des achats qui se font surtout en Australie, en Ukraine et au Canada. Elle l'est également en huile de tournesol (-1,7 milliard d'euros en 2024), un produit importé à plus de 90 % en Ukraine, ce qui explique les difficultés d'approvisionnement subies après le déclenchement de la guerre. Les seuls produits issus de ce secteur pour lesquels l'UE est excédentaire sont l'huile d'olive (4,5 milliards d'euros), puis loin derrière l'huile de colza, l'huile de soja, les féveroles et l'huile de lin.

Dans le secteur des fruits et des légumes (produits bruts et transformés, préparations comprises), et malgré le dynamisme productif de plusieurs pays dont l'Espagne qui occupe une place importante dans les flux intra-UE, la balance commerciale de l'UE est lourdement déficitaire. Elle est passée de -3,8 milliards d'euros en 2000 à -10,3 milliards d'euros en 2024. Ce solde global masque des situations contrastées selon les types de produits. Ainsi, pour le secteur des fruits (y compris transformés mais hors préparations à base de fruits), le solde est de -16,9 milliards d'euros en 2024, dont -9,1 milliards d'euros en noix et fruits tropicaux (noix de coco, noix de cajou, noisettes, pistaches, figues, ananas, avocats, dattes, etc.), -3,4 milliards d'euros en bananes, -960 millions d'euros en raisins, -360 millions d'euros en oranges et -350 millions d'euros en kiwis. Il est, en revanche, excédentaire en pommes (655 millions d'euros), en fraises (295 millions d'euros), en pêches (140 millions d'euros) et en poires (60 millions d'euros). Ce solde négatif en fruits se rencontre avec de nombreux pays partenaires dont les États-Unis, la Turquie, le Pérou, l'Afrique du Sud, le Chili, le

Costa Rica, le Maroc et l'Équateur. Le lourd déficit de l'UE en fruits est pour partie contrebalancé par une situation excédentaire en préparations à base de fruits et légumes (4,9 milliards d'euros) et en légumes (620 millions d'euros en 2024).

Conclusion

L'UE occupe donc une place importante, prédominante pourrait-on dire, dans le commerce mondial des produits agricoles et agroalimentaires (15,7 % des exportations et 12,6 % des importations en 2023). Au deuxième rang des pays excédentaires derrière le Brésil, l'UE a enregistré une forte hausse de son excédent commercial au cours de la dernière décennie, en raison principalement des dynamiques observées en productions animales ; l'excédent en boissons étant, quant à lui, plus historique.

Cette évolution s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs essentiels : le développement de la production agricole domestique, du moins dans certains secteurs ; le faible essor démographique européen et le plafonnement des besoins alimentaires individuels (ce qui limite la demande intérieure) ; l'augmentation soutenue des importations au Royaume-Uni (Choi *et al.*, 2021) et dans certains pays asiatiques, surtout en Chine où le déficit s'est creusé rapidement depuis dix ans ; le ralentissement des exportations de pays concurrents tels que la Nouvelle-Zélande et l'Australie ; l'augmentation du prix unitaire de vente de certains produits ; l'évolution des types de produits exportés, avec de moins en moins de produits bruts et de plus en plus de produits transformés.

Cet article n'aborde pas la question des échanges de produits agricoles et agroalimentaires entre les États membres de l'UE. En 2024, ces derniers se sont élevés à 512 milliards d'euros, soit un montant nettement supérieur à celui des exportations extra-UE des 27 États membres (238 milliards d'euros). Les flux internes à l'UE sont parfois complexes à analyser dans la mesure où certains produits finis commercialisés dans un pays donné résultent de produits importés dans différents pays puis assemblés localement, au titre de ce que l'on a qualifié de segmentation internationale des processus de production. Pour certains d'entre eux, l'origine géographique initiale de la matière première utilisée n'est d'ailleurs pas toujours européenne. Pour certains pays, dont la France, le solde commercial est devenu négatif avec l'UE (-3,7 milliards d'euros

en 2024) alors qu'il demeure largement positif avec les pays tiers (8 milliards d'euros), en raison surtout des excédents dégagés avec les États-Unis et la Chine (Caraës, Mathieu et Pouch, 2021 ; FranceAgriMer, 2021 ; Pasquier, 2018).

Dans le cas français, le croisement des échanges intra-européens, devenus déficitaires, et extra-européens, largement excédentaires, remonte aux années de crise économique et financière, mais ne peut être aussi dissocié du rattrapage opéré par certains États membres concurrents comme la Pologne. Avec un solde global (intra-UE et extra-UE) de 4,3 milliards d'euros en 2024, la France occupe le septième rang des pays européens excédentaires en produits agricoles et agroalimentaires, derrière les Pays-Bas (43,1 milliards d'euros), l'Espagne (17,8 milliards d'euros), la Pologne (17,7 milliards d'euros), la Belgique (8,1 milliards d'euros), l'Irlande (5,9 milliards d'euros) et le Danemark (5,7 milliards d'euros). À l'opposé, les principaux pays déficitaires de l'UE sont l'Allemagne (-23,6 milliards d'euros), la Suède (-8,5 milliards d'euros) et le Portugal (-4,6 milliards d'euros).

Si cet article a proposé un bilan des principales évolutions commerciales passées, il n'a pas cherché à imaginer ce que pourraient être les perspectives du commerce agricole et agroalimentaire à moyen et long terme. Selon certains travaux prospectifs menés à horizon 2033 (OCDE-FAO, 2024), les échanges dans le secteur agricole devraient continuer à se développer, mais en poursuivant un rythme d'augmentation moins soutenu que lors des dix dernières années. Ces prévisions tiennent à un ralentissement de la croissance de la demande et de la production et au fait que les politiques de libéralisation (baisse des droits de douane) ont déjà été largement mises en œuvre.

Derrière ces prévisions, de nombreuses incertitudes subsistent sur le devenir des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires et sur la place que l'UE occupera demain dans ceux-ci. Ainsi, par exemple, la guerre en Ukraine, dont les répercussions à long terme sont difficiles à entrevoir, modifie les courants d'échanges en productions végétales (OCDE, 2022). De même, les impacts du réchauffement climatique sont d'autant plus préoccupants qu'ils affectent des pays importateurs nets où l'essor démographique est soutenu (FAO, 2024a). Au sein de l'UE, les ambitions politiques affichées dans le cadre du pacte vert pourraient, elles aussi, être de nature à influencer les courants d'échanges (Commission européenne, 2019). En effet, la Commission européenne a adopté une série de propositions visant à adapter les politiques européennes en matière de climat, d'énergie, de

transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Au titre de sa stratégie dite « de la ferme à la table » (Commission européenne, 2020), plusieurs objectifs assignés pour 2030 (dont réduire de 50 % l'utilisation de pesticides ; stimuler la production biologique pour qu'elle représente 25 % de l'utilisation des terres agricoles européennes) pourraient également interférer avec la dynamique productive et commerciale de l'agriculture européenne. Les stratégies déployées par l'UE en termes d'accords commerciaux (Ambec *et al.*, 2020) et la mise en application (ou non) de nouvelles règles, comme les « clauses miroirs » (c'est-à-dire l'application de règles environnementales aux produits importés *équivalentes à celles en vigueur dans le marché communautaire*), auront également un impact sur les trajectoires à venir du commerce agricole et agroalimentaire. Comme cela a également été précisé, les rivalités commerciales et le retour des nationalismes économiques joueront un rôle décisif dans ces trajectoires.

Références

- Agreste, 2024, *Graph'Agri 2024. Agriculture, forêt, pêche, industries agro-alimentaires, environnement, territoires*, Paris, Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.
- Ambec S., J.-L. Angot, P. Chotteaum, O. Dabène, H. Guyomard, S. Jean, Y. Laurans, Y. Nouvel et H. Ollivier, 2020, *Dispositions et effets potentiels de la partie commerciale de l'Accord d'Association entre l'Union européenne et le Mercosur en matière de développement durable*, rapport au Premier ministre, https://www.info.gouv.fr/upload/media/default/0001/01/2020_09_rapport_de_la_commission_devaluation_du_projet_daccord_ue_mercosur.pdf
- Arita S., J. Grant, S. Sydow et J. Beckman, 2021, « Has global agricultural trade been resilient under coronavirus (COVID-19)? findings from an econometric assessment », *USDA Working Paper*, <https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/Covid19-and-Trade-OCEworkingpaper-USDA.pdf>
- Banque mondiale, 2025, *Global Economic Prospects*, Washington, Banque mondiale, <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/0e685254-776a-40cf-b0ac-f329dd182e9b/content>
- Bensidoun I. et T. Grjebine, 2023, « Vue d'ensemble : l'économie mondiale en phase de reconfiguration », in CEPII (éd.), *L'économie mondiale 2024*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », pp. 7-29.

- Boivin G. et C. Mayeur, 2022, « Les normes, face cachée de l'alimentation dans la mondialisation », in Abis S. (éd.), *Le Déméter 2022. Alimentation, les nouvelles frontières*, Paris, IRIS éditions/Club Déméter, pp. 85-103.
- Buczinski B., A. Trouvé, P. Chottea et M. Rieu, 2018, « Les principaux impacts de l'Accord Économique et Commercial Global (AECG/CETA) sur les productions animales européennes », *Viandes et Produits Carnés*, 16 mai, https://viandesetproduitscarnes.com/phocadownload/vpc_vol_34/3425_buczinski_aecg-ceta.pdf
- Bureau J.-C. et S. Thoyer, 2014, *La Politique agricole commune*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Butault J.-P., 2004, *Les soutiens à l'agriculture : théorie, histoire et mesure*, Versailles, Éditions Quae.
- Caraës D., Q. Mathieu et T. Pouch, 2021, *La compétitivité du secteur agricole et alimentaire : ruptures et continuité d'un secteur clé de l'économie française*, rapport de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture.
- Carneiro Filho A., M. Bombo, F. Amiel et Y. Laurans, 2020, *Déforestation associée à l'importation de soja sur les marchés français et européens*, Paris, AFD/CST forêt/Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, https://www.deforestationimportee.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/cst-foret_rapport-deforestation-associee-importation-de-soja.pdf
- Chatellier V., 2016, « Le commerce international, européen et français de produits laitiers : évolutions tendancielles et dynamiques concurrentielles », *INRA Productions Animales*, vol. 29, n° 3, pp. 143-162, <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2016.29.3.2957>
- Chatellier V., 2021, « International trade in animal products and the place of the European Union: Main trends over the last 20 years », *The International Journal of Animal Biosciences*, vol. 15, n° 1, art. 100289, <https://doi.org/10.1016/j.animal.2021.100289>
- Chatellier V., 2025, « Le commerce mondial, européen et français de viande de volailles », *INRAE Productions Animales*, vol. 38, n° 1, art. 8313, <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2025.38.1.8313>
- Chatellier V., J.-M. Chaumet et T. Pouch, 2022, « La pandémie de Covid-19, l'économie agricole internationale et les filières animales : le cas de la Chine, des États-Unis et de l'UE », *INRAE Productions Animales*, vol. 35, n° 1, art. 5376, pp. 1-20, <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2022.35.1.5376>
- Chaumet J.-M. et T. Pouch, 2017, *La Chine au risque de la dépendance alimentaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Cheung C. et S. Guichard, 2009, « Comprendre l'effondrement du commerce mondial », *Document de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE*, n° 729.

- Choi H. S., T. Jansson T., A. Matthews et K. Mittenzwei, 2021, « European agriculture after Brexit: Does anyone benefit from the divorce? », *Journal of Agricultural Economics*, vol. 72, n° 1, pp. 3-24, <https://doi.org/10.1111/1477-9552.12396>
- Commission européenne, 2019, *Le pacte vert pour l'Europe*, communication COM/2019/640, 11 décembre, https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0022.02/DOC_1&format=PDF
- Commission européenne, 2020, *Une stratégie « De la ferme à la table » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement*, communication COM/2020/381, 20 mai, https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:ea0f9f73-9ab2-11ea-9d2d-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF
- Commission européenne, 2021, « Règlement d'exécution 2021/1832 de la Commission du 12 octobre 2021 modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun », *Journal officiel de l'Union européenne*, L 385, 29 octobre, pp. 1-1091.
- Commission européenne, 2024, *EU Agricultural 2024-2035*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, https://agriculture.ec.europa.eu/document/download/48b04248-de6c-4608-bbcf-f2c9e0ed9d2b_en
- Corniaux C., G. Duteurtre, D. Dia et V. Chatellier, 2023, « L'essor du commerce de poudres lactées ré-engraissées avec de l'huile de palme : le cas des exportations européennes en Afrique de l'Ouest », *Économie rurale*, vol. 386, n° 4, pp. 111-124, <https://doi.org/10.4000/economierurale.12176>
- Dehut C. et T. Pouch, 2021, « Politique commerciale de l'UE et clauses miroirs, ambition ou mirage ? », *Paysans & Sociétés*, n° 389, pp. 5-13, <https://doi.org/10.3917/pes.389.0005>
- Détang-Dessendre C. et H. Guyomard, 2022, *Evolving the Common Agricultural Policy for Tomorrow's Challenges*, Versailles, Éditions Quæ.
- Evain L et M.H. Le Henaff, 2023, *Les clauses-miroirs. Quels moyens d'imposer certaines normes européennes de bien-être animal aux importations de produits agricoles et alimentaires ?*, rapport du CGAAER n° 21129, <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/148126>
- FAO, 2024a, *Food Outlook: Biannual Report on Global Food Markets*, Rome, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, <https://doi.org/10.4060/cd1158en>
- FAO, 2024b, *The State of Food Security and Nutrition in the World*, Rome, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, <https://doi.org/10.4060/cd1254en>

- FMI, 2024, *Perspectives de l'économie mondiale*, Washington, Fonds monétaire international, <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2024/10/22/world-economic-outlook-october-2024>
- FranceAgriMer, 2021, *Compétitivité des filières agroalimentaires françaises*, Paris, FranceAgriMer, https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/rdd/documents/20210625_Rapport%20comp%C3%A9titiv%C3%A9%202020_extrait_2.pdf
- FranceAgriMer, 2025, *Les marchés des produits laitiers, carnés et avicoles : bilan 2024 et perspectives 2025*, Paris, FranceAgriMer, https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/rdd/documents/BIL-VIA-LAI-Bilan2024-Perspectives2025_0.pdf
- Gaigné C. et C. Gouel, 2022, « Trade in agricultural and food products », in C. B. Barrett et D. R. Just (eds), *Handbook of Agricultural Economics*, Amsterdam, North-Holland, vol. 6, pp. 4845-4931, <https://doi.org/10.1016/bs.hesagr.2022.03.004>
- Gaigné C., C. Laroche-Dupraz et A. Matthews, 2015, « Thirty years of European research on international trade in food and agricultural products », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, vol. 96, n° 1, pp. 91-130, https://www.persee.fr/doc/reae_1966-9607_2015_num_96_1_2185
- Gale F., C. Valdes et M. Ash, 2019, *Interdependence of China, United States and Brazil in Soybean Trade*, Washington, USDA Economic Research Service, https://ers.usda.gov/sites/default/files/_laserfiche/outlooks/93390/OCS-19F-01.pdf
- Gaulier G. et S. Zignago, 2010, « BACI: International trade database at the product-level », *Document de travail du CEPPII*, n° 23, https://www.cepii.fr/pdf_pub/wp/2010/wp2010-23.pdf
- Golay C., 2010, « The food crisis and food security: Towards a new world food order? », *International Development Policy*, pp. 229-248, <https://doi.org/10.4000/poldev.145>
- Guyomard H., L. G. Soler et C. Détang-Dessendre, 2023, « La transition du système agroalimentaire européen dans le cadre du pacte vert : mécanismes économiques et points de tension », *Revue de l'OFCE*, n° 183, pp. 131-180.
- IDELE, 2024a, « Marchés mondiaux des produits laitiers », *Dossier Économie de l'élevage*, n° 550, pp. 1-37.
- IDELE, 2024b, « Marchés mondiaux en viande bovine », *Dossier Économie de l'élevage*, n° 551, pp. 1-31.
- Jelliffe J. et A. Gerval, 2025, « European agri-food trade and Brexit: the first 3 years of the EU-UK », *USDA Economic Brief*, n° 41, pp. 1-24, <https://ageconsearch.umn.edu/record/355527>

- Kirsch A. et T. Pouch, 2025, « La position singulière des États-Unis à l'Organisation mondiale du commerce. Un éclairage par les soutiens agricoles entre 2010 et 2022 », *Revue de l'OFCE*, n° 188, pp. 69-98.
- Le Cacheux J., 2023, « Agriculture durable et alimentation saine en Europe : de la ferme à la fourchette, un très long chemin », *Revue de l'OFCE*, n° 183, pp. 217-237.
- OCDE-FAO, 2024, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033*, Paris / Rome, Organisation de coopération et de développement économiques / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2024/07/oecd-fao-agricultural-outlook-2024-2033_e173f332/96f19970-fr.pdf
- OCDE, 2022, *The Impacts and Policy Implications of Russia's Aggression against Ukraine on Agricultural Markets*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, <https://doi.org/10.1787/0030a4cd-en>
- OMC, 1994, *L'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round*, Genève, Organisation mondiale du commerce, https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/downloads_f/AoA_fr.pdf
- OMC, 2024, *Rapport sur le commerce mondial 2024*, Genève, Organisation mondiale du commerce, https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/wtr24_f/wtr24_f.pdf
- OMD, 2019, *Le système harmonisé. Un langage universel pour le commerce international. 30 ans plus tard*, Bruxelles, Organisation mondiale des douanes, https://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/nomenclature/activities-and-programmes/30-years-hs/hs-compendium_fr.pdf
- ONU, 2024, *World Population Prospects 2024 : Summary of Results*, New York, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, Organisation des Nations unies, https://population.un.org/wpp/assets/Files/WPP2024_Summary-of-Results.pdf
- Pasquier J., 2018, *Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ?*, Paris, Conseil économique, social et environnemental, https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_03_agriculture_leviers.pdf
- Pisani E. et V. Chatellier, 2010. « La faim dans le monde, le commerce et les politiques agricoles », *Revue française d'économie*, vol. 25, n° 1, pp. 3-77, https://www.persee.fr/doc/rfeco_0769-0479_2010_num_25_1_1774
- Pouch T., 2015, « Le commerce international de produits agricoles et ses rivalités permanentes », *Hérodote*, n° 156, pp. 108-124, <https://shs.cairn.info/revue-herodote-2015-1-page-108>
- Pouch T. et M. Raffray, 2022a, *La pandémie et l'agriculture. Un virus accélérateur de mutations ?*, Paris, Éditions France agricole.

- Pouch T. et M. Raffray, 2022b, « L'agriculture par temps de guerre », *L'économie politique*, n° 94, pp. 84-95, https://shs.cairn.info/article/LECO_094_0084/pdf
- Pouch T. et M. Raffray, 2022c, « Entre soutien et conflits, les échanges agricoles transatlantiques depuis 1945 », *Notes de l'IFRI*, n° 44, https://www.ifri.org/sites/default/files/migrated_files/documents/atoms/files/pouch_raffray_echanges_agricoles_transatlantiques_2022.pdf
- Rainelli M., 2015, *Le commerce international*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Siroën J.-M., 2022, « Les nouveaux habits du nationalisme économique », *Annuaire français des relations internationales*, vol. 23, p. 647-660.
- USDA, 2024, « Livestock and poultry: World markets and trade », 11 octobre, https://www.fas.usda.gov/sites/default/files/2024-10/Livestock_poultry.pdf
- USDA, 2025a, *Agricultural Projections to 2034: Long-Term Projections*, Washington, United States Department of Agriculture, https://ers.usda.gov/sites/default/files/_laserfiche/outlooks/110966/OCE-2025-1.pdf
- USDA, 2025b, « Oilseeds: world markets and trade », septembre, <https://apps.fas.usda.gov/psdonline/circulars/oilseeds.pdf>
- Vijay V., S. L. Pimm, C. N. Jenkins et S. J. Smith, 2016, « The impacts of oil palm on recent deforestation and biodiversity loss », *PLOS ONE*, vol. 11, n° 7, pp. 1-19, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0159668>
- Zhan S., 2021, « The political economy of food import and self-reliance in China: 1949-2019 », *Global Food History*, vol. 8, n° 3, pp. 194-212, <https://doi.org/10.1080/20549547.2021.2012082>

